

M. P. CRAHAY
Directeur des Monuments et des Sites
AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2264-0007acrms-AP
N/Réf. : GM/SBK2.45/s.394
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Place Collignon. Etude préalable à la restauration des vitraux de l'Hôtel communal de Schaerbeek. Avis de principe.
Dossier traité par Cécilia Paredes

En réponse à votre lettre du 13 juin 2006 concernant l'objet susmentionné, et suite à la réunion sur place du 6 juin 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 juin 2006, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

La demande porte sur un avant-projet de restauration de l'ensemble des vitraux de la maison communale de Schaerbeek. Différentes études préalables ont déjà été réalisées, à savoir une étude historique portant sur les différentes phases de mise en œuvre des vitraux, ainsi que sur les restaurations antérieures, un inventaire de tous les vitraux avec indication de leur état de conservation et des différentes pathologies, et une analyse des dégradations et des propositions de traitement. Les interventions proposées peuvent être scindées en deux volets, l'un portant sur la restauration à proprement parler des vitraux, l'autre sur l'installation éventuelle d'un vitrage de protection pour les vitraux de la façade principale.

La CRMS se réjouit qu'une étude et une restauration globales de la restauration des vitraux de la maison communale de Schaerbeek soient entamées. Il s'agit d'un ensemble de vitraux de première importance dont l'état de conservation est, à l'heure actuelle, fort préoccupant. Vu l'ampleur des travaux, la restauration serait scindée en différentes phases. La Commission demande à la Commune de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces phases puissent se succéder rapidement afin que l'ensemble des travaux puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

Au stade actuel du dossier, la CRMS formule déjà les remarques suivantes sur l'avant-projet de restauration.

Restauration des vitraux

En 1948, les vitraux de la maison communale de Schaerbeek ont fait l'objet d'une vaste campagne de restauration. Lors de cette opération, la quasi-totalité des vitraux a été remise sous plomb. Vu la pénurie de matériaux de la période de l'après-guerre, le plomb utilisé était de piètre qualité et il a été étiré à excès. De ce fait, les réseaux de plomb sont actuellement en très mauvais état et une remise sous plomb s'impose. Cette opération nécessite la dépose de

l'ensemble des vitraux concerné. Cette opération étant inévitable, la Commission y souscrit. Elle demande toutefois de la confier (ainsi que les autres traitements de restauration), à des restaurateurs ayant une longue expérience dans ce domaine et de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les casses lors du démontage/remontage des vitraux.

En outre, la Commission demande de prendre en compte les recommandations suivantes.

- Les retouches de peinture devraient être limitées au strict minimum nécessaire pour obtenir un résultat satisfaisant.
- Le nettoyage devrait également être restreint au minimum nécessaire pour rendre aux vitraux leur lisibilité. Dans ce cadre, la Commission attire l'attention sur le fait que, dans le passé, certains vitraux (p.ex. dans le grand hall d'entrée) ont été nettoyés avec des produits inadaptés. Afin d'éviter des traitements inadéquats, la CRMS demande de prévoir après la restauration un plan de gestion de l'entretien des vitraux dans le futur.
- Pour les vitraux qui sont déjà protégés par une vitre de protection, la CRMS recommande une approche de restauration plus douce. Dans ce cas, le collage des calibres est à privilégier à leur remplacement. Puisque le collage est moins efficace pour les vitraux qui ne sont pas protégés par l'extérieur, le remplacement de certains calibres peut être envisagé dans ce cas.
- Dans un des locaux, il existe des vitraux réalisés à partir de photos imprimées sur plaque de verre. Leur restauration demande, dès lors, la consultation d'un restaurateur spécialisé dans le domaine des procédés photographiques.

Protection des vitraux

Les vitraux de la façade principale donnant sur la place Colignon, font, à l'heure actuelle, régulièrement l'objet de casses à cause d'enfants qui jouent sur la place, mais également suite à des actes de vandalisme intentionnels. Afin de réduire ce type de dégât dans le futur, on propose d'installer un vitrage de sécurité pour protéger les vitraux. Il est à noter qu'une protection avait été prévue dès l'origine dans les baies de fenêtres des façades latérales. Ce système de protection devrait servir d'exemple pour la nouvelle protection des vitraux de la façade principale, qui impliquerait la pose d'une vitre de protection à l'emplacement du vitrail existant. Celui-ci serait alors remonté dans un nouveau cadre métallique fixé sur le châssis existant.

Pour différentes raisons, la Commission ne peut pas souscrire au principe de doubler les vitraux de la façade principale (y compris les retours dans les rues latérales) par une vitre de protection. D'abord, l'impact visuel qu'aurait cette intervention sur la façade monumentale de la place Colignon est inacceptable. En effet, l'exemple des façades latérales, où ce système existe depuis la mise en place des vitraux, montre que la présence de vitres de protection est peu satisfaisante du point de vue esthétique. Ils rendent, par exemple, invisibles les réseaux de plomb des vitraux qui jouent un rôle important et subtil dans la composition et la lecture de la façade en style néo-renaissance flamand. Le fait qu'à l'origine il ait été clairement opté pour ne pas appliquer le système de protection à l'ensemble du bâtiment, mais uniquement aux façades latérales beaucoup moins visibles, témoigne également du fait qu'on a délibérément évité de reproduire cet impact visuel peu heureux sur la façade la plus monumentale de l'édifice. En outre, la mise en place d'un nouveau cadre à l'intérieur des châssis existants de la façade semble techniquement impossible sans toucher aux volets intérieurs en bois existants. La Commission estime qu'il s'agit d'éléments de qualité qui doivent être conservés et qui ont, en outre, une réelle utilité dans le bâtiment (protection des locaux contre le soleil).

Compte tenu de ses conséquences sur la perception du bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur la Commission demande de ne pas poursuivre la proposition de mettre en place des vitrages de sécurité devant les vitraux de la façade principale. Elle estime aussi que des facteurs extérieurs au bâtiment, et notamment le vandalisme, ne devraient pas justifier des interventions ayant un impact si lourd sur le monument classé. Dès lors, elle recommande d'explorer d'autres pistes pour essayer de diminuer au maximum le dégâts de vandalisme que subissent les vitraux à l'heure actuelle. Dans ce cadre, la Commission recommande d'étudier le réaménagement de la place Colignon de manière à éviter qu'on se rapproche trop près du bâtiment pour des activités qui n'y ont par leur place. En outre, une surveillance accrue du bâtiment à certains moments plus sensibles que d'autres devrait être envisagée. La Commission se tient à la disposition de la Commune et de la DMS pour apporter son aide et pour trouver une solution plus satisfaisante sur le plan patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président